

COMPTES RENDUS  
 CSS ORANO  
 SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE  
 13/06/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Narbonne	Rémi RECIO Karine PODENCE Catherine JEAN Simon BONNINGUE	Sous-préfet	Présent Présente Présente Présent
SIDPC	Mme Dominique DONADIEU	Adjointe SIPDC	
SDIS	M. Anthony SIZORM		Présent
DREAL	Mme Lisa BARRIERE Yannis ACCABAT Nicolas LERICHE	Inspectrice	Présente Présent Présent
DDTM	Grégory GONZALES		Présent
ARS	Dominique MESTRE-PUJOL		Présente
Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;			
	Alain VIALADE Jean-Louis RIO	titulaire suppléant	Présent
Mairie de Narbonne	Viviane THIVENT Nathalie BEAULIER Marlène REDONDO	titulaire suppléant	Présente
Mairie de Moussan	Jean-Marie MONIE Valérie LAGUIERCE	Titulaire suppléante	Présent
Conseil Départemental	Nicolas SAINTE-CLUQUE Dominique GODEFROID Francis MORLON	titulaire suppléante	Présent
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Magali VERGNES Séverine MATEILLE	titulaire suppléante	
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	Michel JAMMES	titulaire suppléant	
CCI AUDE	Frédéric BOUTROUX		Présent
Association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)			
	Maryse ARDITI présidente Christine BLANCHARD	titulaire suppléante	Présente

Association Narbonne Environnement	Guy TORRES Michel DEOLA	Titulaire suppléant	
Association COLERE (COLlectif pour l'Environnement des Riverains Elisyques)	Lilian SERRE présidente André BORIES	titulaire suppléant	Excusée Présent
Syndicat Plaine de la Livière	Alain ADELE	titulaire	
Riverain	Rémi IBANES	titulaire	Présent
Riveraine	Anne-Marie BRETTE	titulaire	Présente
SMDA	M. Laurent TRIADOU	Directeur	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le directeur, Le responsable du département technique	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable du département sûreté-qualité environnement Le responsable du service sûreté-sécurité radioprotection (suppléant) ;	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable des projets environnementaux (titulaire), le responsable des projets (suppléante) ;	titulaire suppléant	Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le responsable de la communication du site	titulaire	
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CFE-CGC Le représentant du syndicat FO	titulaire suppléant	Présent Présent
ORANO Chimie Enrichissement Malvesi	Le représentant du syndicat CgT Le représentant du syndicat CFDT	titulaire suppléant	Présent
Directe			
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude	Frédéric BOUTROUX		
Conseil Interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France.			
Autorité de Sûreté			

Nucléaire division de Marseille ;			
Communauté de l'Eau du Sage de la Basse Vallée de l'Aude	M. Gérard LACOMBE		Excusé
PNR Narbonne	M. Laurent BÉNAU		

## ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation de compte-rendu de la CSS du 13 janvier 2025**
2. **Bilan Orano 2024 en matière de risques accidentels**
3. **Point sur l'incident du 29 avril 2025 : fuite HF sur wagon citerne**
4. **Point d'avancement sur le schéma directeur des lagunes du site**
5. **Bilan Inspection des installations classées « risques accidentels » 2024**
6. **Divers/questions**

*Ouverture de la séance à 10h00, sous la présidence de M. Rémi RECIO, sous-préfet de Narbonne.*

M. le sous-préfet salue le directeur sortant et le remercie pour ses années de travail placées sous le signe de la confiance ; et souhaite la bienvenue au nouveau directeur.

*Une minute de silence sera observée à 10h30, dans le cadre d'un hommage national à un membre de la police décédé le 6 juin 2025.*

*Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.*

### **1. Approbation de compte-rendu de la CSS du 31 janvier 2025**

*Le compte-rendu de la CSS du 31 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **2. Bilan Orano 2024 en matière de risques accidentels**

Le responsable HSE de la société ORANO présente les actions réalisées en 2024, en abordant l'aspect de la prévention des risques industriels :

- poursuite des travaux sur le site : réfection de l'atelier hydro fluoration, renforcement des structures, amélioration de la gestion des effluents liquides, amélioration de la gestion du risque incendie, amélioration des conditions d'intervention des opérateurs, nouvelle salle de conduite centralisée, nouveau groupe électrogène et poursuite de travaux de démantèlement des bâtiments historiques.
- Évolution SGS (système de gestion de la sécurité) : évolution du POI (plan opération interne), programme d'inspections et d'audits, visites d'inspection du travail, DREAL et autres organismes.
- MMR (mesure de maîtrise des risques) : le résultat est satisfaisant avec une bonne fiabilité, un taux de maintenance corrective très faible et 100% des actions préventives. Le nombre d'événements en lien avec le déclenchement des MMR est de 3, en baisse significative.
- Exercices : 5 exercices incendie, exercices POI et PIU en collaboration avec le SDIS et exercices " bac à sable".
- Événement : 4 événements significatifs déclarés à l'ASN, en baisse en comparaison avec les années précédentes ; 4 événements significatifs de transport et 0 accident majeur.

Les pistes de progrès retenues et les investissements pour l'année 2025 sont présentés. Les investissements s'élèvent à 300 millions d'euros sur les 10 prochaines années.

Mme Arditi souhaiterait que les sigles soient détaillés via un glossaire. Elle se dit surprise du scénario choisi lors de l'exercice réalisé sur l'INB, avec le feu d'une voiture en zone protégée. Elle souhaiterait en savoir plus quant aux écarts portant sur les 3 événements survenus sur le parc.

Le directeur du site explique la méthode de déclaration de ces écarts.

### **3. Point sur l'incident du 29 avril 2025 : fuite HF sur wagon citerne**

Le responsable HSE de la société ORANO réalise une présentation de l'incident aux travers de photos.

À l'embauche le matin, des salariés ont constaté de la fumée sortant d'un wagon. La détection a eu lieu le 29 avril 2025 vers 07h15.

Des détecteurs mobiles installés aux alentours du wagon n'ont relevé aucun dépassement lors de l'événement, de même que les détecteurs fixes. Cela indique que la fuite était mineure. Cet événement n'a engendré aucun blessé. L'impact environnemental est limité. Le PC de crise a été créé, et le POI déclenché.

France 3 Occitanie a réalisé un reportage durant le journal télévisé de 13h00 et un article dans le journal l'Indépendant. La population a été avertie du déclenchement du POI via le système GEDICOM.

Le plan d'actions correctives et préventives est présenté, il sera nécessaire de le compléter à l'issue de l'expertise du wagon.

Grâce à la vidéosurveillance, il a pu être relevé que la fuite a débuté la veille, aux alentours de 20 heures.

La présentation communiquée en amont de la CSS reprend la chronologie et la présentation complète de cet événement.

M. le sous-préfet indique que la préfecture a rapidement pris une posture de réaction avec la DREAL et a tout mis en œuvre pour favoriser les échanges et la transmission des informations.

Mme l'inspectrice de la DREAL réalise un rapide bilan de cet événement. L'inspection a eu lieu « à froid », le 2 mai 2025.

3 points ont donné lieu à des demandes complémentaires de la part de l'exploitant à l'issue de l'inspection :

- Arrivée des wagons sur site : réexamen de la procédure de contrôle des wagons
- Surveillance des wagons en attente sur site : proposition de mesure de renforcement de la surveillance le cas échéant
- Suivi et contrôle des détecteurs HF du site : un des capteurs se trouvait inopérant non identifié en amont

Ce rapport peut être retrouvé sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Par ailleurs, il est relevé que :

- l'exploitant a déclenché rapidement son POI et que ce dernier s'est déroulé comme prévu ;
- la transmission des informations a été fluide entre l'exploitant, la préfecture, la DREAL et l'ensemble des services concernés ;
- le travail sur place du SDIS avec l'exploitant a été efficace.

Le représentant du SDIS indique que le mot à retenir est « fluidité ». Les sapeurs-pompiers du département 66 étaient prêts à intervenir au besoin, ce qui n'a pas été le cas. Une articulation s'est mise en place rapidement, avec un binôme à souligner. Un axe d'intervention en interne : la possibilité de la présence du drone.

M. Bories se dit surpris quant au fait que les wagons contenant un produit sensible restent sans surveillance sur de longues périodes.

Dans le déroulé des opérations, il est indiqué que les riverains ont été informés vers 09h00, cependant Mme la présidente de l'association n'a été prévenue que vers 10h00.

Il indique avoir lu dans la presse que le wagon avait fait l'objet d'une maintenance peu de temps avant l'incident. Cela peut amener à interrogation quant à la fiabilité de ces outils de transports.

Concernant les incidents 2024, il relève un incident de poudre d'uranium répandue sur le site. Il indique qu'il aurait souhaité une explication de l'exploitant.

M. le directeur du site explique que le système de transport par rail reste adapté à la marchandise transportée.

M. le représentant de la commune de Moussan indique avoir été prévenu dès 08h00 du matin.

M. Bories se dit surpris que des wagons se « promènent » en France.

M. le sous-préfet précise clairement que les wagons ne se « promènent » pas et disposent de contrôles, ainsi que de tracés précis.

M. Morlon rapporte que la population n'a pas compris la véritable procédure mise en place, suite aux alertes reçues.

M. le sous-préfet indique qu'il s'agissait d'un POI, soit un évènement interne au site.

M. le directeur du site indique que des plaquettes ont été envoyées aux riverains expliquant les différents plans et disposant d'un QR code renvoyant aux différents sons.

M. le sous-préfet trouve qu'il serait intéressant de réaliser un tutoriel en ligne à mettre à disposition des riverains.

M. le directeur du site indique qu'il se rapprochera de ses équipes communication pour voir ce qui peut être fait sur cette demande.

#### **4. Point d'avancement sur le schéma directeur des lagunes du site**

M. le directeur du site réalise un point sur le schéma directeur des lagunes.

Mme Arditi souhaite savoir si le nitrate arrivant en amont du schéma présenté provient du processus en cours.

M. le directeur répond par la positive.

Les données techniques sont présentées avec les principes à court, moyen et long termes.

La planning est présenté. Le bassin B5 a été réhabilité, le bassin B6 va être remis en service suite à une réhausse et réhabilitation.

M. le directeur précise ainsi que les bassins B9/B10/B12 vont faire l'objet d'une rehausse, un PAC est en cours d'instruction à ce propos. Dans ce cadre, il indique également que le projet de création d'un nouveau bassin est abandonné.

Concernant le projet TDN , réalisé via le procédé THOR, ce dernier, bien qu'autorisé, n'a pas encore été mis en œuvre. En effet, l'exploitant reste dans l'attente des décisions issues des recours toujours en cours sur ce projet.

M. Bories indique que dans la présentation, il se trouve une confusion entre les termes lagune et bassin. Il souhaiterait plus de précision sur les termes techniques. Il demande aux services de la préfecture et la DREAL que les augmentations des déchets prévues dans les années à venir soient contrôlées. Il souligne la fragilité d'un système, suite à une multitude de fuites allant dans le sous-sol.

Mme Arditi souligne l'abandon du projet du nouveau bassin . Elle souhaite en savoir plus sur le pilote « nitrate ».

M. le directeur du site ajoute que l'objectif est notamment de vérifier, du fait de changements techniques et réglementaires, la possibilité de traiter le flux en ligne en vue, notamment, de récupérer de l'acide nitrique. Devenir auto-suffisants est un objectif du site.

#### **5. Bilan Inspection des installations classées « risques accidentels » 2024**

Mme l'inspectrice réalise une présentation des inspections des installations classées avec 3 en 2022, 6 en 2023 et 6 en 2024.

2023, 4 inspections risques accidentels :

- 6 janvier 2023 : inspection suite incident. 1 SMEDS, qui a été levée par l'exploitant.
- 2 février 2023 : exercice POI, inopiné. Pas de suite administrative donnée.
- 27 avril 2023 : action nationale Seveso. 2 SMEDS, qui ont été levées.

- 9 aout 2023 : inspection portant sur les MMR et conformité de l'étude de danger révisée. 2 SMEDS, qui ont été levées.

2024, 3 inspections risques accidentels :

- 7 mai 2024 : suite incident. 1 SMEDS, qui a été levée.
- 12 mars 2024 : gestion des shunts et des by-pass. Aucune suite administrative donnée.
- 8 octobre 2024 : portant sur l'augmentation des évènements de fuites NH3 depuis 2022. 1 observation a été notée, levée par l'exploitant.

Tous les rapports d'inspections sont disponibles sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Aucune question n'est soulevée.

## 6. Divers/questions

Un représentant des riverains, agriculteur, trouve qu'il serait intéressant de demander aux hébergeurs locaux s'ils préfèrent la dénomination « lagune » ou « bassin », dans un souci d'économie locale.

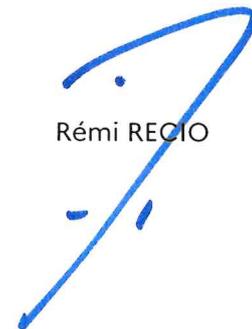
M. le directeur du site informe qu'une réunion aura lieu la semaine suivant la CSS, invitant les riverains, avec pour objectif de présenter le site et prendre en compte leurs remarques.

Mme Arditi fait savoir que la CLI d'ORANO se tiendra dans les prochains jours et que l'étude radiologique du site menée par l'INRS y sera présentée. Elle invite l'ensemble des parties intéressées à venir à la CLI (réunion publique) et à y poser leurs questions.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour ces échanges.

*La séance est levée à 11h45.*

Le Sous-Préfet,



Rémi RECIO

